

Le Président

Monsieur Jean-François MONTEILS
Président
Chambre régionale des comptes
d'Aquitaine, Limousin, Poitou-
Charentes
3 Place des Grands Hommes
CS 30059
33064 BORDEAUX CEDEX

Bordeaux, le - 5 JUL. 2019

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine depuis l'exercice 2015 jusqu'à la période la plus récente

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen de la gestion de la région Nouvelle-Aquitaine pour la période citée en objet, vous avez bien voulu m'adresser par courrier en date du 23 mai 2019, la version définitive des observations arrêtées par la Chambre.

Comme vous m'y invitez, je vous adresse la réponse écrite de la collectivité à ces observations définitives, en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières.

Avant de répondre techniquement à certains points de votre rapport quelques propos liminaires de contexte s'imposent.

En 2016, j'ai personnellement sollicité un audit financier face à la situation financière très difficile que j'ai découverte au sein d'une des trois anciennes Régions, situation que vous avez confirmée dans votre premier rapport. Vous avez ensuite mené un contrôle sur les ressources humaines et la gouvernance, qui s'est achevé en 2018. Ce rapport, portant sur la situation financière de la Région jusqu'à ce jour, est donc le troisième en trois ans.

Vous avez pu le constater sur les deux premiers rapports cités, j'ai personnellement veillé à ce que vos recommandations soient suivies d'effets, et quasiment toutes ont à ce jour été mises en œuvre. Je ne suis pas certain que vous soyez autant entendus dans d'autres collectivités.

J'ai fait montre de mon volontarisme et de ma confiance, malgré la difficulté induite par la consolidation des comptes de l'ancienne région Poitou-Charentes. Aussi me permettez-vous de vous faire part à présent, à la lecture de votre rapport, de mes réserves et de ma circonspection.

D'abord je ne peux comprendre de votre part des réserves quant au bien-fondé de notre stratégie budgétaire.

Pour rappel notre stratégie budgétaire de mandature est articulée autour d'un effort d'investissement majeur (800M€ ou 30% du budget) qui nécessite un renforcement de l'épargne (taux cible de 20%) pour assurer la soutenabilité de l'endettement induit.

C'est pourquoi nos budgets de fonctionnement sont toujours votés à 0% ou moins d'évolution des dépenses à périmètre constant depuis 2017. Ce qui a un impact direct en réalisation et nous avons largement respecté le contrat financier signé avec l'Etat en 2018 (-1,1%). J'ai toujours indiqué que le respect de notre stratégie budgétaire permettrait le respect du contrat et ce dernier, s'il est institutionnellement contestable, ne vient pas nous contraindre plus que nos propres engagements. Aussi ai-je envie de dire que vos analyses (pages 106 et s.) sur une prospective à 1,2% n'ont que peu de sens. Vous constatez que si l'évolution des dépenses était de 1,2% les résultats seraient plus dégradés que ceux prévus dans nos prospectives. Or, l'hypothèse à +1,2% de dépenses de fonctionnement par an ne correspond pas à notre stratégie. Et nos budgets et nos réalisations en attestent. Quel est donc le sens de votre analyse ? Au lieu de souligner que la Région met en œuvre une stratégie soutenable, vous démontrez que si elle ne le faisait pas elle serait en difficulté. J'aurais attendu de votre part une plus grande mise en lumière du bien fondé de notre stratégie, qui répond d'ailleurs aux préconisations nationales de la Cour des comptes et plus généralement au principe de saine gestion que vous semblez pourtant appeler de vos vœux.

Par ailleurs je vous le dis clairement : les mots ont un sens, et croyez bien qu'en l'espèce je pense que vos mots ont dépassé la réalité de vos analyses. Je ne peux accepter votre propos indiquant que « le renforcement important de l'encours de dette constitue un réel facteur de vulnérabilité pour la collectivité » (page 12). Rendre vulnérable... Par définition « blesser, endommager, porter atteinte ». Comment est-il possible d'utiliser un mot aussi fort pour une collectivité qui depuis 2016 a assumé 130M€ d'impayés sur son propre budget, engagé une défaisance d'emprunts à risque pour plus de 140M€, investi plus de 2 Milliards d'euros, tout en améliorant son épargne brute (+84M€ entre 2016 et 2018) avec une capacité de désendettement en 2018 (4,5 ans) inférieure à celle de 2016 (4,9 ans) ? Comment pouvez-vous juger l'endettement de la Région comme source de vulnérabilité quand vos analyses démontrent (pages 86 et s.) que l'endettement en Nouvelle-Aquitaine est plus faible que l'endettement moyen des Régions françaises ? Je vous rappelle à cet égard, que votre rapport fait référence à un plafond de 9 années très éloigné de notre situation actuelle, situation qui ne nous exonère aucunement, bien au contraire, de faire preuve d'une vigilance toute particulière sur l'évolution de l'endettement. Pour autant, plus de tempérance dans vos propos aurait plus été conforme à la réalité et même à vos propres analyses.

Enfin, pour finir ces mots d'introduction, je voudrais revenir sur vos analyses quant à la démarche de prospective financière de la collectivité et sa fiabilité. Vos analyses traduisent à mon sens une différence d'appréciation quant au rôle de la prospective financière. D'abord la prospective n'est pas une vérité, ni pour nous ni pour l'Etat. C'est un aiguillon sans cesse modifié, remis à jour, et comparer dans le temps des prévisions a peu de sens. Mais surtout je tiens à ce que la prospective soit un outil simple, surement améliorable, mais destiné à diffuser tant aux élus qu'à l'ensemble des services la compréhension de notre stratégie budgétaire et l'association à son respect. C'est un outil interne qui dépasse la prévision budgétaire. Et en ce sens il ne peut être évalué seulement sous l'angle de la justesse des prévisions au regard des réalisations. Il doit être évalué justement à la lumière de la capacité de la Région à tenir ses engagements, car c'est un outil fédérateur et mobilisateur. C'est d'ailleurs pourquoi cette prospective financière a été construite avec la Commission des finances, présidée par un élu de l'opposition. J'ajoute que conformément à la doctrine et à la pratique des agences de notations financières, j'ai engagé une démarche de prospective avec une agence sur les fondamentaux économiques de la Région en vue d'une notation financière.

En complément de ces mots d'introduction, vous trouverez ci-après les réponses détaillées aux observations définitives de la Chambre autour de 3 points principaux qui structurent votre rapport :

- La prise en compte des résultats du compte administratif 2018 dans la prospective et le rappel des équilibres financiers du Budget primitif 2019 (I)
- Des commentaires sur les éléments d'analyse rétrospective (II) ;
- Des réponses relatives à la fiabilité des opérations de transfert à la nouvelle Région (III).

Soyez assuré, Monsieur le Président, que la sincérité et la soutenabilité financière sont pour moi deux impératifs, intégrés tant dans la refonte de nos politiques que de nos organisations – pour répondre notamment à vos préconisations comme la mise en place d'une inspection générale des services ou encore la refonte de notre organisation financière. Pour autant la soutenabilité financière n'est pas une finalité, c'est une condition indispensable. Car notre finalité c'est de répondre aujourd'hui aux besoins du territoire et de nos concitoyens, tout en préservant la capacité d'action de demain. Et notre situation financière en est le reflet : nous investissons fortement, tout en nous assurant de la soutenabilité budgétaire. C'est en creux ce que révèlent vos analyses, et je vous le confirme : notre stratégie ne se peut se réduire au respect de ratios financiers, elle n'a de sens que dans une stratégie d'ensemble au service du territoire. En agissant et en préservant.

I. La prise en compte des résultats du compte administratif 2018 dans la prospective et le rappel des équilibres financiers du Budget primitif 2019

A) La partie du rapport consacrée à la prospective apparaît « à charge » et déconnectée de la réalité qui est celle d'une nouvelle collectivité territoriale

En premier lieu, sur cette partie, je considère le rapport de la Chambre d'une grande sévérité. D'une grande sévérité, car **son appréciation méconnaît complètement le contexte de la fusion dont la nouvelle Région est issue.**

1) Une indispensable recontextualisation de l'analyse

Il me paraît donc incontournable de rappeler à la Chambre les circonstances dans lesquelles cette première prospective a été élaborée.

La première prospective régionale a été préparée au mois de janvier 2018, pour éclairer les choix de l'exécutif et dans la perspective de la réunion de la Commission des Finances, du Budget et des Affaires générales du 8 février. L'objectif que j'avais assigné aux services, dans un souci de transparence et d'efficacité, était d'associer les membres de la Commission à la définition des grandes lignes de la prospective et de donner un premier avis sur différents scénarii. Cette première approche a d'ailleurs été suivie d'une réunion complémentaire de la Commission portant notamment sur la structure des dépenses de fonctionnement et sur la définition d'une méthodologie facilitant la lecture et la compréhension du budget régional, dans la perspective de travaux futurs.

A cette date (janvier 2018), la Région a seulement 2 ans d'existence.

Elle a adopté un premier compte administratif, celui de 2016, **et la clôture de 2017 n'est pas achevée** (notamment écritures de rattachement et/ou d'exclusion des charges et des produits). Nous disposons toutefois de l'essentiel des résultats de 2017. Néanmoins, **ces seuls comptes administratifs ne nous permettaient pas, à ce stade, de tirer suffisamment d'enseignements. Qui plus est, l'année 2016 ne pouvait absolument pas constituer une année de référence en matière d'exécution budgétaire.**

En effet, l'exercice 2016 a été marqué par les rééquilibrages budgétaires, la prise en charge de dépenses décalées de 2015 sur 2016, bref, la résorption de différents passifs en matière de dépenses. L'année 2016 a été également marquée par des mesures d'harmonisation fiscale et, en matière de dépenses, par la fin des opérations lourdes d'investissement (infrastructures ferroviaires, PPI Lycées notamment) engagées par les anciennes Régions.

2) Des événements majeurs à prendre en compte dans l'analyse

A noter également que **depuis janvier 2018, plusieurs événements significatifs sont intervenus** :

- signature du contrat financier avec l'Etat au mois de juin 2018 dont les effets ne pouvaient être intégrés dans l'élaboration du Budget primitif 2018 (septembre à décembre 2017) ;
- mise au point du Pacte en matière de formation professionnelle avec une enveloppe quadriennale de **504 M€** qui impacte significativement les recettes et les dépenses ;
- débat d'Orientations budgétaires pour 2019 présenté dans le cadre **d'une nouvelle prospective actualisée** et d'un rapport de présentation rénové intégrant, dans une volonté de transparence, un compte administratif anticipé dont l'élaboration avait été préconisée par la Commission des Finances, du Budget et des Affaires générales.

J'en profite pour rappeler que **les modifications successives**, pour ne pas dire permanentes, de la structure de nos recettes et de nos dépenses ne facilitent guère cet exercice de prospective et qu'une stabilisation des périmètres de compétences et de la nature de nos dépenses et de nos recettes, serait appréciée. Pour preuve, ci-dessous, les changements majeurs que la Région a assimilés, **concomitamment à la mise en œuvre des travaux de fusion et d'harmonisation** :

- 2016 :
 - Plan 500 000 formations supplémentaires et suivants ;
- 2017 :
 - première étape du transfert de compétence en matière de transport routier de voyageurs ;
 - transfert des CREPS
 - instauration du fonds de soutien au développement économique qui devait être pérennisé ;
 - décision unilatérale de baisse de la Dotation de Compensation des Ressources de Taxe Professionnelle (DCRTP) qui avait vocation à participer à la garantie intégrale de la perte de ressources fiscales ;

➤ 2018 :

- plein effet du transfert de compétence en matière de transport routier de voyageurs ;
- suppression du fonds de soutien au développement économique ;
- programme d'investissement dans les compétences (PIC) ;
- suppression de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) remplacée par une fraction de TVA ;
- loi du 5 septembre 2018 (transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles¹ et renforcement de la compétence en matière d'orientation) avec des implications budgétaires progressives à partir de 2019.

Toutes ces mesures modifient substantiellement la structure budgétaire et les équilibres financiers entre sections ; elles impactent donc les ratios financiers et fragilisent l'exercice de prospective. Ce phénomène ne saurait être méconnu.

La prospective n'est pas un exercice figé, mais un exercice de prévision et d'anticipation qui doit être **régulièrement actualisé**. L'ensemble des éléments nouveaux sont donc intégrés dans les prévisions, dès qu'ils sont connus ; ils donnent lieu à une actualisation de la prospective budgétaire et financière. Si la Région décide, cette année, de diminuer significativement le fonds de roulement et de moins recourir à l'emprunt qu'initialement prévu, elle ne va pas se l'interdire au prétexte que ce n'était pas inscrit dans la prospective de l'année écoulée...La prospective est un cadre, un outil, qui doit donner de la visibilité sur les différentes évolutions anticipées et permettre aux élus de comprendre les mécanismes, les interactions et la stratégie mis en œuvre.

Vous trouverez ci-dessous les éléments d'information, actualisés pour la partie dédiée au Contrat financier, par rapport à la version transmise à la Chambre dans le cadre de la réponse au rapport provisoire et qui ont été repris, pour certains, dans son rapport définitif.

A noter que la Chambre a conduit un travail complémentaire sur les scénarii prospectifs, en particulier sur la base des hypothèses débattues lors de la Commission des Finances du 8 février 2018.

Ainsi, la Chambre réalise plusieurs exercices d'extrapolation de l'exécution du budget fondés sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et de celle des recettes réelles de fonctionnement (RRF). Ces scénarii présentent l'intérêt de montrer le niveau de sensibilité des équilibres financiers à la variation des dépenses ou des recettes de fonctionnement.

¹ A l'heure actuelle : le montant des recettes résiduelles n'est toujours pas connu

B) La prospective 2019-2021 établie dans le cadre des Orientations budgétaires pour 2018 actualise les hypothèses de février 2018

En premier lieu, je rappelle que, dans un souci de transparence et afin d'éclairer et de faciliter la discussion budgétaire, le débat d'orientations budgétaires pour 2019 a pu s'appuyer sur les éléments d'une trajectoire financière 2019-2021 et sur des soldes intermédiaires de gestion prospectifs intégrés dans le rapport de présentation.

Dans cette trajectoire financière, un Compte administratif anticipé 2018 (CAA) avait été bâti sur la base des crédits ouverts dans l'année (BP+BS+DM) et des prévisions de consommation à fin d'année établies par les services de la Région. Ce CAA avait été présenté en Commission des Finances.

Ces prévisions, établies fin septembre, étaient « sujettes à précaution », comme le précisait le texte du rapport de présentation de la Région. En effet, elles se fondaient sur la perspective d'un taux global de réalisation de fin d'exercice de 94,3% en section de fonctionnement et de 88,5% en section d'investissement. Naturellement, les simulations prospectives ont été bâties à partir de ces prévisions de réalisations de dépenses 2018. S'agissant des recettes prévisionnelles, selon leur nature, elles sont prévues sur la base des éléments immédiatement disponibles, informations des services, pré-notifications fiscales transmises par l'Etat complétées par des analyses rétrospectives et des évolutions anticipées de différents index. En tout état de cause, l'estimation est établie en respectant **le principe de la prudence, en particulier quand la visibilité est faible.**

La Chambre remarque que la méthode consistant à maintenir tendanciellement des dépenses de fonctionnement en deçà de 1% et excluant le PIC et le PACTE constitue **une approche nouvelle.**

Bien évidemment, il s'agit d'une approche nouvelle dans la mesure où ni le Pacte, ni l'hypothèse de signature d'un Contrat financier² n'étaient connus au début de l'année 2018. Cette nouvelle approche apparaissait également comme une évidence : l'Etat ne pouvait nous demander, d'une part, d'augmenter nos dépenses de fonctionnement en faveur de la formation des demandeurs d'emplois et en même temps nous sanctionner sur la progression de ces mêmes dépenses de fonctionnement... Il était donc indispensable de présenter la prospective sous deux dimensions : une approche en données brutes et une approche en données retraitées, c'est-à-dire excluant certaines dépenses du périmètre du Contrat financier (PIC et PACTE).

C'était un éclairage essentiel pour les élus.

S'agissant des **projections de recettes de fonctionnement pour 2018**, la Chambre indique que la collectivité anticipe dans sa version d'octobre 2018 des recettes en baisse de 2 points par rapport à la prévision de 2018.

En montant, l'écart entre la prévision d'octobre 2018 (2 364,5 M€) et celle de février 2018 (2 412,5 M€) représente une baisse de 48 M€.

² Seule la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 était connue

Cet écart très relatif, soit 2% des recettes prévisionnelles, s'explique en majeure partie par la révision d'hypothèses de recettes liées aux plans de formation (plan 500 000, PIC) et pour le reste à la révision du montant des fonds européens et à la réévaluation des recettes diverses, en tenant compte des éléments d'actualisation alors connus. La mise en œuvre du PIC a débuté le 1^{er} février 2018. La première estimation prévoyait une montée en charge plus rapide. Elle a été révisée en octobre 2018, car nous disposons, désormais, à ce stade d'un peu plus de recul. Ci-dessous, la reconstitution des écarts de recettes entre les deux événements :

Hypothèses de réalisation de Compte administratif 2018

	prospective février 2018	prospective octobre 2018	écart
plans de formation professionnelle	57,0	26,7	-30,3
fonds européens	38,2	32,8	-5,4
diverses recettes	51,6	38,6	-13,0
écart total	146,8	98,1	-48,7

La Chambre apprécie la situation des comptes a posteriori sans prendre en considération la temporalité des événements qui conditionnent l'actualisation de la prospective.

En outre, concernant l'emprunt, la Chambre note **l'écart significatif entre l'emprunt inscrit dans les Orientations budgétaires pour 2019 (351,6 M€) et celui prévu au Budget primitif (BP) 2019 (523,3 M€).**

Première remarque : l'emprunt inscrit au BP est un emprunt prévisionnel (*recette prévisionnelle*), celui retenu aux Orientations budgétaires de 2019 correspond à une prévision de **réalisation** de l'emprunt (*recette réalisée dans un CA prospectif*).

Seconde remarque : la Région vote son BP l'année qui précède l'année d'exécution, à la différence de certaines collectivités, les communes en particulier, qui votent le leur au mois de mars. Les communes votent le Compte administratif (CA) de l'année écoulée et reprennent le résultat directement dans le nouveau BP à la même séance, ce qui atténue le niveau d'emprunt prévisionnel du BP.

La Région adopte son CA en juin, comme la loi l'y autorise, et reprend les résultats de ce CA directement dans son Budget supplémentaire. A cette occasion, elle peut voter une diminution de l'emprunt ouvert au BP. Cette pratique au caractère règlementaire accentue l'écart entre la prévision d'emprunt du BP et celle du CA.

Enfin, les recettes de la Région sont évaluées selon le principe de prudence et les dépenses sont estimées selon une évaluation la plus réaliste possible³. De fait, les recettes définitives sont supérieures aux recettes initiales, d'une part, et, d'autre part, les dépenses ne sont

³ Principe de sincérité budgétaire

jamais réalisées à 100%. Au final, il n'est pas utile d'emprunter autant que prévu sur les bases de ces nouveaux équilibres entre dépenses et recettes.

C) Les résultats du compte administratif 2018 attestent de la stabilité des ratios financiers

L'analyse des résultats du compte administratif 2018 met en lumière un écart sensible avec la version du Compte administratif anticipé (CAA) établie au mois de septembre 2018.

D'une part, le niveau de réalisation hors dette de chaque section est finalement moins élevé que prévu :

- 93,09%⁴ en section de fonctionnement, contre 90,6% au CA 2017 et 94,31% dans le CAA 2018 ;
- 79,79% en section d'investissement, contre 86,12% au CA 2017 et 88,5% dans le CAA 2018.

Les dépenses sont donc inférieures globalement de 90 M€ par rapport au CAA 2018.

D'autre part, les recettes perçues s'avèrent supérieures au CAA 2018 de 63,2 M€.

Il résulte de cette situation un besoin de financement inférieur de plus de 153 M€ au besoin de financement initialement prévu en septembre.

Vous trouverez ci-dessous un tableau présentant une comparaison⁵ entre le Compte administratif 2017 (CA) et celui de 2018, dans sa double présentation, CA anticipé 2018 et CA définitif 2018.

	Compte Administratif 2017	Compte Administratif Anticipé 2018	Compte Administratif 2018	Ecart CA 2018 - CA 2017	Ecart CA 2018 - CA anticipé 2018
Recettes de fonctionnement	2 343,2	2 364,5	2 397,2	54,0	32,7
Dépenses de fonctionnement	1 889,9	1 965,6	1 931,7	41,8	-33,9
Epargne brute	453,4	398,9	465,5	12,2	66,6

Ce tableau permet de mettre en évidence la progression des recettes de fonctionnement (+2,3%), supérieure à celle des dépenses de fonctionnement (+2,21%). Toutefois, il est nécessaire de garder en mémoire que l'exercice 2018 a été marqué par l'impact de dépenses nouvelles dépassant le périmètre d'activités qui était celui de l'année 2017 : transports routiers de voyageurs en année pleine et Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) en matière de formation professionnelle.

⁴ CA 2018 hors fonds européens : 93,55% pour le fonctionnement et 82,49% pour l'investissement

⁵ Hors FEADER équilibré en dépenses et recettes

	Compte Administratif 2017	Compte Administratif Anticipé 2018	Compte Administratif 2018	Ecart CA 2018 CA 2017	Ecart CA 2018 CA anticipé 2018
Taux d'épargne brute	19,3%	16,9%	19,4%	0,1%	2,5%
Remboursement contractuel du capital de la dette	111,3	123,8	122,9	11,6	-1,0

Il en résulte une amélioration du montant de l'épargne de 12 M€ et le taux d'épargne brute est stabilisé alors qu'il était prévu en baisse au CAA 2018.

	Compte Administratif 2017	Compte Administratif Anticipé 2018	Compte Administratif 2018	Ecart CA 2018 CA 2017	Ecart CA 2018 CA anticipé 2018
Taux d'épargne brute	19,3%	16,9%	19,4%	0,1%	2,5%
Remboursement contractuel du capital de la dette	111,3	123,8	122,9	11,6	-1,0
Epargne nette	342,1	275,1	342,7	0,6	67,6
Recettes d'investissement	422,8	410,9	378,3	-44,5	-32,6
dont recettes propres d'investissement	146,4	146,8	177,3	30,9	30,5
dont emprunts nouveaux	276,4	264,1	201,0	-75,4	-63,1
Dépenses d'investissement hors dette	739,4	715,8	660,0	-79,4	-55,8
Part des dépenses d'investissement dans le budget réalisé	28,1%	26,7%	25,9%	-2,2%	-0,8%

Après remboursement du capital de l'annuité de la dette, l'épargne nette disponible pour le financement de l'investissement d'un montant de 342,7 M€, est en légère augmentation par rapport au CA 2017 (+0,6 M€).

Le poids des dépenses d'investissement est en diminution sous le double effet de la baisse des dépenses d'investissement (-79,4 M€) et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui modifie la part de chacune des deux sections.

Il convient cependant de nuancer cette situation pour deux raisons :

- l'exercice 2017, année de référence, a été marqué par la réalisation de dépenses d'investissement supplémentaires au caractère conjoncturel : 50,8 M€ ont été financés par le fonds de soutien au développement économique qui n'a pas été pérennisé en 2018 ;
- le budget 2018 a supporté l'augmentation de dépenses de fonctionnement correspondant à l'exercice en année pleine de la compétence de transports routiers.

	Compte Administratif 2017	Compte Administratif Anticipé 2018	Compte Administratif 2018	Ecart CA 2018 ICA 2017	Ecart CA 2018 ICA anticipé 2018
Épargne nette	342,1	275,1	342,7	0,6	67,6
Recettes propres d'investissement	146,4	146,4	177,3	30,9	30,9
Dépenses d'investissement hors dette	739,4	715,8	660,0	-79,4	-55,8
Besoin d'emprunt	-250,9	-294,0	-140,0	110,9	153,9
Nouveaux emprunts	276,4	264,1	201,0	-75,4	-63,1
Encours de dette	2 010,2	2 150,3	2 083,9	73,6	-66,4
Taux d'endettement	85,8%	90,9%	86,9%	1,1%	-4,0%
Capacité de désendettement	4,43	5,39	4,48	0,04	-0,91

Les recettes propres d'investissement (hors emprunt) sont en augmentation de 30,9 M€, provenant en grande partie de recettes européennes (+18,5 M€), d'un retour de FCTVA supplémentaire de 5,7 M€, de versements de subventions d'équipement et autres subventions diverses.

La conjugaison d'une moindre progression que prévu au CAA des dépenses globales et de l'encaissement de recettes supplémentaires en fonctionnement et en investissement a permis de réduire considérablement le besoin d'emprunt (- 111 M€).

De fait, les ratios d'endettement, à savoir la capacité de désendettement et le taux d'endettement, sont à peine supérieurs à ceux de 2017 et se situent respectivement à hauteur de 4,5 années pour le premier et à 87% pour le second. L'encours de la dette augmente de 3,7% (+73,6 M€).

D) Le contrat financier signé avec l'Etat au mois de juin 2018 est respecté

Le contrat financier signé avec l'Etat pour la période 2018-2020 prévoit de plafonner l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,2% par an.

Au titre de l'année 2018, le plafond est prévu à hauteur de 1 761 M€.

Les dépenses réelles constatées s'élèvent à 1 962 M€. Ce montant brut fait l'objet de retraitements :

- des exclusions comptables prévues au contrat pour 60 M€ ;
- un retraitement des différents transferts de compétences ou de charges pour un montant global évalué à 139 M€ : transports scolaires en année pleine, Trains d'Equilibre des Territoires, Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) ;
- un retraitement de la hausse des fonds européens, des dépenses liées à la sortie des emprunts risqués... : 42 M€.

Au global, après ces retraitements, les dépenses de fonctionnement de la Région seraient de 1 721 M€, soit près de 40 M€ inférieures au plafond contractualisé.

La Préfecture a procédé à la vérification des éléments que nous lui avons communiqués, en particulier sur le transport routier. Nous sommes en attente d'une notification.

S'agissant du besoin de financement, le contrat engage la Région sur 2018 à ne pas augmenter l'encours de la dette de plus de 150 M€. La croissance de l'encours se situant à hauteur de 73,6 M€, cette partie du contrat est également respectée.

E) Les équilibres du budget primitif 2019 (BP) respectent la stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le BP 2019 s'inscrit dans le cadre de la stratégie budgétaire régionale et donc de la trajectoire financière globale présentée lors des Orientations budgétaires :

- renforcement de l'épargne ;
- priorisation de l'investissement ;
- endettement modéré.

Le cadrage du BP 2019 a été préparé avec un objectif global de stabilité et une hypothèse de baisse de certaines dépenses de fonctionnement, jusqu'à -4%, afin d'absorber des hausses difficilement compressibles, pour ne citer que celles-là :

- PIC et PACTE en matière de formation professionnelle ;
- Trains d'Equilibre du Territoire ;
- effet du Glissement Vieillesse Technicité -GVT et de l'alignement des régimes indemnitaires ;
- 2^{ème} année d'alignement du forfait externat ;
- Fonds européens.

La section de fonctionnement comporte donc des évolutions différenciées selon les différents secteurs. Le BP 2019 a également pris en compte la nécessité de « recalibrer » le budget selon la capacité effective à le réaliser.

Concernant les recettes, celles-ci sont en progression sous l'effet :

- de la dynamique de la fiscalité économique : 2019 est une année de fort dynamisme de la CVAE (+5,6%, +34 M€)⁶ et de la TVA (+3%, +15,7 M€) ;
- des recettes supplémentaires qui viennent financer des dépenses supplémentaires en particulier dans le cadre du Pacte (formation professionnelle) ;
- et une recette supplémentaire de près de 9 M€ relative au crédit-bail des TER qui s'équilibre par une dépense supplémentaire de même montant, et qui correspond à une nouvelle disposition comptable.

A noter cependant, que certaines recettes supplémentaires qui financent des dépenses supplémentaires ne constituent naturellement pas une marge de manœuvre supplémentaire pour la Région.

Le projet de BP 2019, **en données brutes**, est **en progression de 2%**.

⁶ Actualisation au BS 2019 de la dynamique de CVAE : +7,3%

BUDGET PRINCIPAL

EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

	BUDGET PRIMITIF 2018	BUDGET PRIMITIF 2019	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 359 217 000	2 491 818 150	132 601 150	5,62%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 083 975 003	2 125 672 959	41 697 956	2,00%
Intérêts de la dette	68 798 000	50 300 000	-18 498 000	-26,89%
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 015 177 003	2 075 372 959	60 195 956	2,99%
Epargne brute	275 241 997	366 145 191	90 903 194	33,03%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	163 556 000	155 357 100	-8 198 900	-5,01%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 024 058 263	1 044 848 055	20 789 792	2,03%
amortissement de la dette	133 042 000	127 700 000	-5 342 000	-4,02%
Epargne nette	142 199 997	238 445 191	96 245 194	67,68%
Dépenses réelles d'investissement hors dette	891 016 263	917 148 055	26 131 792	2,93%
Emprunt	585 260 266	523 345 764	-61 914 502	-10,58%
Budget total hors dette	2 906 193 266	2 992 521 014	86 327 748	2,97%
Budget total	3 108 033 266	3 170 521 014	62 487 748	2,01%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

Toutefois, il convient de neutraliser dans cette progression de dépenses, la partie qui fera l'objet **d'un retraitement dans le cadre du contrat signé avec l'Etat**, dont l'augmentation des fonds européens, le Pacte en formation professionnelle et la nouvelle disposition comptable relative au crédit-bail fiscal, qui correspondent à des dépenses dont la Région n'a pas véritablement la maîtrise.

Après neutralisation de ces différents éléments, le budget se présente comme suit :

BUDGET PRINCIPAL EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

hors

- fonds européens et subvention d'équilibre du budget annexe Fonds Européens
- plans de formation (PIC/PACTE)
- double inscription crédit bail fiscal

	BUDGET PRIMITIF 2018	BUDGET PRIMITIF 2019	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 281 651 000	2 351 733 225	70 082 225	3,07%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 014 114 003	1 986 006 558	-28 107 445	-1,40%
Intérêts de la dette	68 798 000	50 300 000	-18 498 000	-26,89%
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	1 945 316 003	1 935 706 558	-9 609 445	-0,49%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	124 381 000	120 811 100	-3 569 900	-2,87%
Dépenses réelles d'investissement (1)	961 845 263	969 780 507	7 935 244	0,83%
amortissement de la dette	133 042 000	127 700 000	-5 342 000	-4,02%
Dépenses réelles d'investissement hors dette	828 803 263	842 080 507	13 277 244	1,60%
Budget total hors dette	2 774 119 266	2 777 787 065	3 667 799	0,13%
Budget total	2 975 959 266	2 955 787 065	-20 172 201	-0,68%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

A noter que l'annuité de la dette (dont opérations de réaménagement) est en baisse pour 2 raisons :

- Les crédits prévus pour les soultes d'emprunts structurés les plus à risque s'établissent à 10 M€ en 2019, contre 25 M€ en 2018 (-15 M€) ;
- L'annuité de la dette « classique » pour 2018 avait été prévue sur la base d'une mobilisation d'emprunt fin 2017 qui s'est avérée inférieure à la prévision.

Les équilibres financiers du BP 2019 sont donc conformes à l'objectif de diminuer les dépenses de fonctionnement hors dette : -0,49% à périmètre identique à celui de 2018.

A noter que, depuis 2017, la Région a stabilisé ses budgets primitifs...

Enfin, je souligne que la Région poursuit ses travaux de prospective avec l'objectif d'une actualisation biannuelle.

Pour 2019, l'actualisation de la prospective a été réalisée au mois de mai et s'est inscrite dans le cadre du processus de première notation financière de la nouvelle collectivité régionale par une agence indépendante, qui permettra à la Région l'obtention d'une certification par un tiers aux fins d'élargir et de diversifier ses sources de financement. La seconde interviendra au mois d'octobre, en toile de fond des Orientations budgétaires pour 2020.

II. Commentaires sur les éléments d'analyse rétrospective

A) Les marges de manœuvre aléatoires en matière de ressources

La Chambre souligne **l'amélioration de l'épargne brute intervenue entre 2015 et 2017**. Après la stagnation de l'année 2016, l'épargne a progressé de 20% en 2017. L'épargne nette a été marquée par une croissance accélérée de 43% en 2017.

La Chambre s'inquiète d'une dégradation éventuelle de l'épargne en 2018, mais comme présenté dans la partie précédente, **les ratios financiers sont en réalité stabilisés par rapport à ceux de 2017**. La Chambre constate la dynamique des ressources fiscales à caractère économique, en premier lieu la CVAE, et appelle justement à la prudence, car l'évolution de cette ressource intimement liée à la situation économique, peut être erratique. La fraction de TVA attribuée aux Régions en remplacement de leur DGF, si elle offre des perspectives de dynamisme (+4% prévus au BP 2019), présente également le même risque de volatilité que la CVAE. La Région en établira donc la prévision avec prudence, mais néanmoins réalisme.

B) Stabilité des charges de fonctionnement (interventions et fonctionnement de la collectivité) entre 2015 et 2017 à périmètre constant

La Chambre relève que les charges de la collectivité sont en progression de 9,5% entre 2015 et 2017, mais relativise cette augmentation considérant le transfert de compétence en matière de transport routier de voyageurs intervenu en 2017. **Elle convient au contraire qu'à périmètre constant, elles sont demeurées stables entre 2015 et 2017, voire en baisse de 1% entre 2016 et 2017**. Entre 2011 et 2015, la croissance moyenne s'établissait à 2,4% par an. La période 2011-2015 est également marquée par une progression des charges plus rapide que celle des produits, alors que la tendance inverse est constatée sur la période 2015-2017.

La Chambre constate que **l'évolution de la masse salariale** (« progression modérée ») **est mieux contenue depuis la fusion que sur la période précédente et qu'elle résulte de la volonté d'une maîtrise réelle des effectifs**.

La Région sera dotée, à partir du 1^{er} janvier 2020, d'un nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) qui améliorera la fiabilité de l'information, à travers une base de données consolidées. Cette démarche facilitera l'extraction de données à partir d'un outil unique.

La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) sera renforcée. Parallèlement, j'ai transmis des lettres d'objectifs et de moyens à chaque pôle de l'administration, en vue de respecter des objectifs précis et d'adapter l'évolution de leurs moyens à celle de leurs activités. Cette approche au plus près des besoins doit permettre une nouvelle amélioration de la maîtrise de la masse salariale.

Pour 2018, la hausse constatée au compte administratif ressort à 5,76% ; elle est essentiellement imputable à l'intégration de nouveaux agents dans le cadre du transfert de compétences dans le domaine du transport routier de voyageurs et au recrutement d'instructeurs sous contrat à durée déterminée de « dossiers Leader », destiné à pallier le retrait des services de l'Etat et de rattraper le retard d'instruction et de paiement consécutif aux difficultés de mise au point du logiciel de l'Etat.

En termes d'effectifs, les bilans consolidés de la Région Nouvelle-Aquitaine inscrits au 1^{er} janvier des budgets primitifs des années 2017 et 2018 sont les suivants :

Effectifs titulaires et contractuels en ETPT	Au 1^{er} janvier 2017	Au 1^{er} janvier 2018	Ecart	%
Effectifs budgétés	8 311,90	8 527,10	215,20	2,59%
Effectifs pourvus	7 602,10	7 861,60	259,50	3,41%

Cette évolution de 259,50 ETPT au cours de l'année 2017 est principalement due, comme évoqué précédemment, à la consolidation des transferts de compétences, commencée le 1^{er} septembre 2017, avec la prise en compte pour une année pleine, de 179 personnels de transports et 48 personnels des CREPS.

En outre, il faut ajouter la création en 2018 de 89 postes au siège, dont 17 pour le FEADER représentant une valorisation de 2,5 millions d'euros en année pleine.

Enfin, en ce qui concerne les agents du siège, leur répartition par catégorie est la suivante :

- catégorie A : 45%
- catégorie B : 19%
- catégorie C : 36%

Ainsi, en termes de masse salariale, le tableau ci-dessous présente les consommations en euros 2017 et 2018 par chapitre budgétaire :

Domaine	Total consommé au 31 décembre 2017	Total consommé au 31 décembre 2018	Ecart	%
930 - Paie permanents siège	117 808 884,19	123 634 785,67	5 825 901,48	4,95%
930 - Paie non permanents siège	15 129 140,00	16 502 500,21	1 373 360,21	9,08%
932 - Paie permanents lycées	180 599 900,43	184 254 426,08	3 654 525,65	2,02%
932 - Paie non permanents lycées	12 008 570,79	14 283 308,11	2 274 737,32	18,94%
933 - Paie permanents CREPS *	356 620,50	1 069 861,51	713 241,01	200,00%
933 - Paie non permanents CREPS *	87 434,84	262 304,53	174 869,69	200,00%
938 - Paie permanents transports *	2 364 268,65	7 092 805,95	4 728 537,30	200,00%
938 - Paie non permanents transports *	90 988,09	272 964,27	181 976,18	200,00%
Total	328 445 807,49	347 372 956,33	18 927 148,84	5,76%

NB : La masse salariale 2017 des comptes 933 et 938 a été estimée, car ceux-ci n'existaient pas au budget primitif 2017.

Enfin, concernant ce tableau d'évolution de la masse salariale, il convient de préciser que les transferts ont eu une influence, autant sur le montant des rémunérations, que sur l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) ou encore sur l'harmonisation des rémunérations des trois anciennes Régions avec la mise en œuvre du RIFSEEP.

Concernant, **les contributions obligatoires**, la Région a corrigé en octobre 2017 une erreur d'imputation de la participation de la SNCF qui était comptabilisée à tort en Poitou-Charentes en subvention de fonctionnement. Manifestement, cette erreur n'avait a priori pas fait l'objet d'observations, ni de la part du Payeur régional ni des autres instances de contrôle.

La baisse en 2018 des **crédits dédiés à l'apprentissage** provient de plusieurs facteurs. En premier lieu, les crédits ont été redimensionnés en fonction des besoins réels et du taux d'exécution effectivement constaté. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un règlement plus restrictif relatif aux primes aux employeurs d'apprentis a eu pour effet d'arrêter les mesures dérogatoires des anciens règlements.

C) Les dépenses d'investissement

La baisse des dépenses d'investissement revêt un caractère conjoncturel et cela malgré la volonté clairement affichée de donner la priorité à l'investissement. Cette volonté trouve sa traduction concrète dans les budgets primitifs successivement adoptés par la collectivité régionale.

Toutefois, les réalisations budgétaires ne sont pas encore au niveau attendu. Cette situation résulte de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la fusion de nos trois anciennes régions coïncide avec **l'achèvement de lourdes opérations** dont la réalisation annuelle revêtait un caractère certain. Ainsi, le budget primitif 2016 a été marqué par la fin du programme d'acquisition de matériel roulant (95 M€), l'achèvement de la LGVSEA (12,8 M€) et de la section ferroviaire Oloron-Badous (48 M€). Par ailleurs, l'année 2016 a également donné lieu à la prise en charge de dépenses d'investissement **d'un montant de 60 M€ qui ont été décalées de 2015 à 2016 et qui auraient dû être réalisées en 2015.**

De fait, le chapitre 908, dédié aux opérations de transport et qui portait ces opérations d'envergure, atteste au compte administratif d'une réalisation d'un montant de 207 M€, alors qu'elle s'établissait à 92 M€ en 2017 et à 70 M€ au CA 2018.

Concernant les dépenses consacrées à l'enseignement (travaux et équipement des lycées, enseignement supérieur), elles ont sensiblement diminué en réalisation : 234 M€, puis 229 M€ mobilisés en 2016 et en 2017 (comptes administratifs). 206 M€ de dépenses sont constatées dans le CA 2018. Ce phénomène a pour raison principale, **une montée en puissance progressive** et moins rapide que programmée, **du Plan Pluriannuel d'Investissement dans les lycées**, prévu à hauteur de 1,2 Md€ et l'achèvement d'opérations dans l'enseignement supérieur.

A noter également, que les dépenses relatives à l'action économique ont bénéficié de moyens supplémentaires au cours de l'année 2017 (50,8 M€ d'enveloppe exceptionnelle allouée par l'Etat). Ces crédits ont été exclusivement consacrés à l'investissement. Ainsi, les dépenses, qui se situaient à 161 M€ en 2016, ont atteint 217 M€ en 2017. Elles se stabilisent en 2018 autour de 184 M€, mais affichent néanmoins une **baisse par rapport à 2017 du fait de l'intervention du fonds de soutien, au caractère exceptionnel.**

En outre, au 31 décembre 2017, un bilan intermédiaire, soit à mi-parcours, de **l'exécution des CPER 2015-2020** signés entre l'Etat et les 3 ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, a été présenté lors de la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue le 13 décembre dernier.

Il met en évidence la situation suivante :

- la Région Nouvelle-Aquitaine a engagé plus de la moitié des crédits qu'elle avait contractualisés tous volets confondus : le cumul des engagements réalisés au sein des 3 CPER atteint en effet 740 M€, soit un taux de 53,59%⁷ ;
- l'Etat, pour sa part, a engagé à peine 1/3 des crédits contractualisés initialement : 475 M€, soit un taux de 32,93%.

Or, le CPER 2015-2020 occupe une part significative dans la dépense régionale, considérant la somme des 3 CPER qui représente 2,8 Md€ (Etat + Région). Le retard pris par l'Etat pénalise donc l'exécution du budget régional, en particulier lorsqu'il assure la maîtrise d'ouvrage des opérations.

Enfin, plus généralement, on note la difficulté des porteurs de projets à boucler leurs plans de financement, avec pour effet un décalage de la réalisation des projets. Qui plus est, les financeurs publics soucieux de maîtriser leurs équilibres financiers révisent parfois et à la baisse, leur niveau de participation.

D) La dette

La Chambre note que la dette a augmenté de 30,9% du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2017, mais également que les Orientations budgétaires pour 2019 prévoient une inflexion de cette tendance, confirmée par 4,48 années de capacité de désendettement constatées au CA 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, en matière d'endettement, la stratégie est claire :

- recourir de façon raisonnée à l'emprunt en renforçant l'épargne ;
- diversifier les sources de financement (recours futur aux emprunts obligataires) ;
- sécuriser la gestion de la dette par le recours à des taux fixes et variables classiques et mettre en œuvre la désensibilisation des emprunts structurés les plus risqués hérités de la fusion.

L'encours de la dette n'a progressé en 2018 que de 3,7%. La capacité de désendettement s'établit à 4,48 années en 2018, soit en dessous de la moyenne des Régions de métropole (hors Corse) de 4,9⁸.

Son coût global pour 2018 est de 1,87%. Elle est pour 77% à taux fixe et à 23% à taux variable sécurisé.

Tous les contrats « hors charte Gissler » (6F) ont été renégociés. Comme vous le soulignez, l'ensemble des opérations de renégociation a été opéré, pour un coût global réparti sur trois exercices de 16 M€.

⁷Mobilité multimodale : taux d'engagement 82% (Etat < 24%)

⁸ 2017, derniers chiffres connus

E) Engagements hors bilan

La Chambre note que l'encours en garanties d'emprunt a diminué entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2017 : de 120,83 M€ à 107,95 M€.

Le risque d'une défaillance éventuelle du concessionnaire « A'LIENOR-A65 » est extrêmement faible. En effet, la période la plus critique correspondait à celle du renouvellement de son emprunt lui permettant d'assurer l'exploitation de l'infrastructure, soit environ 8 ans après le début de la concession. Cette période est maintenant révolue.

L'opération de refinancement en janvier 2015 a été une réussite : 75% de la dette ont été renégociés avec un taux qui est passé de 4,3% (marge comprise) à 0,7% (marge comprise) sur une maturité de 5 ans, soit jusqu'en 2020.

Compte tenu des conditions favorables du marché, ALIENOR prévoyait d'examiner ce refinancement dès 2018.

Par ailleurs, les comptes de la concession poursuivent leur progression continue depuis le début de l'exploitation ; le résultat net de l'exercice 2017 présente un bénéfice de 8,474 M€. En corollaire, la capacité d'autofinancement continue à s'améliorer.

Le trafic poursuit sa progression en 2017, même si on note un léger ralentissement (+2,7%), permettant aux recettes de péage de progresser de 4,4%.

En conclusion, l'exploitation reste solide, éloignant toute idée de déchéance.

Des réponses relatives à la fiabilité des opérations de transfert à la nouvelle Région

A) Le patrimoine immobilisé

1) La concordance entre l'état de l'actif et l'inventaire

Conformément au Plan d'actions défini fin 2016 pour faire suite aux recommandations formulées par la Chambre dans le cadre du contrôle de la gestion des 3 anciennes Régions, la Région Nouvelle-Aquitaine a engagé un plan de correction des écarts identifiés sur certains comptes, entre l'actif tenu par le comptable et l'inventaire relevant de la compétence de l'ordonnateur.

Ce plan d'action comporte plusieurs phases dont certaines sont totalement achevées (Phase 1 : identification des écarts compte par compte par ancienne région, Phase 2 : identification de la méthode de correction). Les phases 3 (recherche de l'origine des écarts) et 4 (mise en œuvre des ajustements) sont en cours.

La démarche retenue est un ajustement compte par compte. Les travaux engagés ont permis d'ajuster les comptes de subventions et certains comptes d'immobilisations corporelles, réduisant ainsi les écarts entre l'actif et l'inventaire.

Les travaux d'ajustement actif-inventaire sont poursuivis par l'équipe dédiée au suivi patrimonial. **Il est toutefois rappelé que le rapprochement et donc l'ajustement, sont rendus complexes et longs, en raison d'une reprise globale et non, détaillée, de l'actif dans Hélios (logiciel du comptable public)** lors de la fusion des Régions en 2016.

En effet, la fusion des actifs des 3 ex-Régions a été réalisée globalement par création d'une fiche réservoir par compte nature. **La déclinaison détaillée par fiche d'inventaire a donc été supprimée chez le comptable public.** Ainsi, une seule fiche d'inventaire par compte, sous un seul numéro, a été créée dans HELIOS.

En conséquence, l'ensemble des événements historiques enregistrés sur les fiches inventaire depuis l'entrée en vigueur de la M71 ne sont plus présents (entrées, sorties, intégrations, amortissements...) au niveau de l'actif, rendant, de fait, l'ajustement plus complexe à mettre en œuvre.

Au regard du nombre de fiches globales à ventiler, un traitement automatisé doit être envisagé. La Région a sollicité les services de la Paierie régionale pour que les services informatiques de la DRFIP et ceux de la Région puissent mettre en œuvre un traitement automatisé qui permettra de poursuivre les ajustements inventaire-actif.

2) Les immobilisations en cours

Le travail de transfert d'immobilisations en cours vers les immobilisations définitives est poursuivi. Les services de la Région ont recensé et préparé les immobilisations pouvant être transférées.

En 2018, les montants transférés s'élèvent à 40 millions d'euros.

Comme indiqué ci-dessus, la mise en œuvre des écritures de transfert est complexe et longue en raison de la suppression des fiches détaillées dans HELIOS lors de la fusion des 3 actifs en 2016.

Par ailleurs, afin d'assurer une veille sur les opérations achevées, la Région a établi un tableau type visant à recenser toutes les opérations achevées. Ce document est adressé aux opérationnels en charge du suivi des opérations.

La régularité des pratiques en matière d'amortissement des immobilisations

La Région prend note de l'observation de la Chambre sur la durée d'amortissement à retenir pour les frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet.

Une délibération modifiant la durée d'amortissement adoptée en 2016 sera proposée lors d'une prochaine Séance Plénière.

Il sera donc proposé à l'Assemblée régionale de se mettre en conformité avec la M71 dans ce cas précis et de voter un amortissement immédiat et en totalité, en cas d'échec d'un projet de recherche et développement, contre 2 ans actuellement.

3) Les immobilisations financières

Le rapprochement et l'ajustement inventaire-actif du compte 2745 « avances remboursables » sont planifiés pour 2019.

B) Les reports de charges

En matière de gestion pluriannuelle (recours AP/AE et CP), la Chambre relève d'importantes évolutions intervenues depuis son précédent contrôle. En effet, la Région a mis en place un règlement strict en matière de gestion pluriannuelle avec l'objectif de ne pas constituer de stocks d'engagements financiers inutiles, permettant ainsi de vérifier la bonne adéquation entre le niveau des stocks et celui des crédits de paiement permettant de les couvrir.

S'agissant des délais de paiement, la Région mobilise la Direction du Contrôle de Gestion afin d'identifier les différents dysfonctionnements et proposer des pistes d'amélioration. Aujourd'hui, en complément d'un enregistrement exhaustif de toutes les factures à l'entrée des trois sites administratifs, ces factures sont désormais dématérialisées dès leur arrivée.

Des travaux se déroulent et ont pour but de définir et de mettre en place un processus simplifié et dématérialisé du traitement des factures avec intégration de l'étape d'attestation de service fait. De plus, au mois de janvier, une nouvelle version du progiciel financier de la Région, Coriolis, permettra d'activer un « connecteur » d'interface Chorus Pro, avec à la clé une automatisation du processus de traitement des factures.

Les opérations de rattachement de charges et de produits ont été effectuées au terme de chaque exercice budgétaire et les directions concernées directement par ces opérations, ont été sensibilisées à cette règle.

Sur la question des restes à réaliser, je rappelle qu'ils correspondent à des montants engagés qui n'ont pas fait l'objet d'un paiement dans l'exercice ; dans une gestion en AE/CP c'est la partie des engagements d'AE qui n'a pas été payée qui constitue des reliquats d'AE reportés et non des restes à réaliser de crédits de paiement.

Enfin, je suis en désaccord avec le rapport en ce qu'il précise que les reports de charges de la Région Poitou-Charentes particulièrement élevés résultent principalement d'un défaut de recette complémentaire de TICPE, et à un degré moindre de la fusion, ainsi que d'une surbudgétisation des dépenses d'investissement et d'une sous-budgétisation des dépenses de fonctionnement au budget primitif, processus jugé « non irrégulier en soi ». J'ai déjà largement exprimé mon point de vue dans la réponse au précédent rapport définitif établi par la Chambre en 2016 et ne souhaite pas rouvrir une éventuelle polémique ; toutefois, cette explication me paraît éloignée de la réalité.

C) Les opérations sous mandat

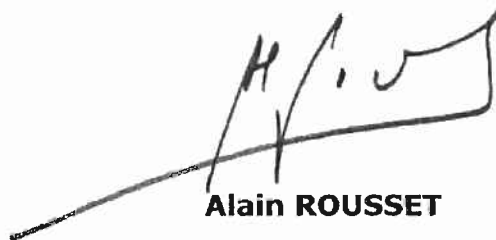
La Région a pris en compte les recommandations de la Chambre sur les opérations sous mandat et la nécessité de solder les opérations les plus anciennes.

Les travaux comptables en matière d'opérations sous mandat, initiés en 2017 et poursuivis en 2018, ont concerné la reconstitution historique des dépenses et des recettes visant à établir le bilan financier des opérations.

Ces bilans permettront de procéder aux écritures de clôture telles que prévues par l'instruction budgétaire M 71 dès lors que les biens seront remis au mandant.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président du Conseil régional de
Nouvelle-Aquitaine,**

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Rousset', written over a horizontal line.

Alain ROUSSET

